



ANNEXE H

Nom : _____

Cette convention est destinée aux élèves de
l'école : _____

PREAMBULE

Dans le cadre de sa mission éducative, le Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) met à la disposition des élèves un réseau Wi-Fi avec authentification.

L'école _____ permet l'utilisation d'appareils personnels (tablette, ordinateur, cellulaire), mais encadre cette utilisation par une **convention** visant à sensibiliser et à responsabiliser les utilisateurs.

La présente **convention** s'adresse à tous les élèves désirant faire usage d'un appareil personnel à l'école sur le réseau du CSSMI. Cette **convention** signée est valide pour la durée d'une année scolaire.

1. CONDITIONS D'UTILISATION ET ACCÈS AU RÉSEAU DU CSSMI

- 1.1 L'utilisation d'appareils personnels et l'accès au réseau du CSSMI sont permis pour les élèves si le code de vie de l'école le permet.
- 1.2 L'école ne pourra en aucun cas être tenue responsable de quelque problème que ce soit qui pourrait survenir sur les appareils personnels des élèves, suite à leur branchement au réseau du CSSMI.
- 1.3 Le Service des ressources des technologies de l'information (SRTI) ou le personnel de l'école ne pourront être tenus d'effectuer des installations sur un appareil personnel. Le téléchargement et la mise à jour de logiciels, d'applications, « plugins » ou autres sont de la responsabilité du propriétaire de l'appareil personnel.
- 1.4 L'école se réserve le droit de procéder à des vérifications sur tous les appareils personnels des élèves accédant au réseau du CSSMI pour s'assurer que les utilisateurs respectent le cadre d'utilisation, si le CSSMI a des raisons sérieuses de croire que l'élève fait un usage de son appareil et du réseau qui contrevient au code de vie de l'école ou à la Politique sur l'utilisation des ressources informations (RTI-06) du CSSMI et à la présente convention ou en cas d'urgence.
- 1.5 L'école et le transporteur scolaire ne pourront en aucun cas être tenus responsables de la perte, du vol ou du bris des appareils apportés à l'école par leurs utilisateurs.
- 1.6 L'école ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute charge ou coût en lien avec l'utilisation des appareils personnels apportés à l'école par leurs utilisateurs.

2. CADRE D'UTILISATION

- 2.1 L'accès au réseau du CSSMI par tout appareil personnel est permis lors des périodes de cours **à condition que l'enseignant en donne l'autorisation** et que l'utilisation vise un but pédagogique.
- 2.2 L'accès au réseau du CSSMI par tout appareil personnel est autorisé en dehors des périodes de cours à condition que l'utilisateur respecte les dispositions décrites dans cette convention.
- 2.3 L'usage du réseau du CSSMI est strictement interdit lors des évaluations à moins que l'enseignant ne le permette.

3. RESPECT DE LA POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

L'utilisation d'appareils personnels et du réseau du CSSMI doit se faire dans le respect de la Politique sur l'utilisation des technologies de l'information du CSSMI (RTI-06). Il est notamment interdit :

- d'utiliser sans autorisation un code d'utilisateur ou un mot de passe autre que le sien;
- de divulguer son code d'utilisateur ou son mot de passe;
- de diffuser sans autorisation des renseignements personnels sur d'autres personnes, tels que: nom, adresse civique, numéro de téléphone personnel, photographies, vidéos, etc.;
- de porter atteinte à l'intégrité ou à la confidentialité des données d'autres utilisateurs ou d'autres organismes;
- d'utiliser les systèmes informatiques du CSSMI dans le but d'endommager, d'altérer ou de perturber ses ordinateurs ou ses systèmes de quelque façon que ce soit;
- de produire des communications irrespectueuses ou d'utiliser des jurons ou des expressions vulgaires;
- d'envoyer ou demander du contenu de nature haineuse, violente, indécente, raciste, pornographique ou, d'une manière ou d'une autre, illégale ou incompatible avec la mission éducative de l'institution;
- de créer, posséder, télécharger, accéder, transmettre ou distribuer du matériel sexuellement explicite ou associé à des actes de violence;
- de participer à toute forme de harcèlement ou de menace, d'activité de cyberintimidation ou d'activités illégales.

4. SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT

Le non-respect d'un des éléments de cette **convention** pourra entraîner les sanctions prévues au code de vie de l'école ainsi que dans la Politique sur l'utilisation des technologies de l'information (RTI-06), notamment le retrait de l'accès au réseau du CSSMI et le privilège d'utiliser un appareil personnel.

Mon engagement à l'école : _____

ÉLÈVE

numéro de fiche : _____

Moi, _____, j'ai lu la présente convention d'utilisation du réseau du CSSMI et je m'engage à la respecter. Je demande donc la permission d'avoir accès au réseau du CSSMI avec mon appareil personnel à l'école _____.

Signature

Date

PARENT DE L'ÉLÈVE MINEUR

Moi, _____, j'ai lu la présente convention d'utilisation du réseau du CSSMI et je m'engage à la respecter et la faire respecter par mon enfant.

Signature

Date